



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 03 OCTOBRE 2019

Date de convocation :

26/09/2019

En exercice : 27

Présents : 18

Votants : 22

L'an deux mille dix-neuf et le trois octobre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. William BURGHOFFER, Maire.

Étaient présents : Mmes Mrs Claude AYMERICH, Françoise CRISTOFOL, Jérôme PARRILLA, Caroline PAGÈS, Alain MARGALET, Claudie SERRE, Raphaël LOPEZ, **adjoints**, Maurice CHANARD, Alain DOMENECH, Maryse NOGUÈS, Catherine PALAU, Cécile LAVALL, Patrice RIU, Christelle VERNE, Cédric SANCHEZ, Philippe PIQUÉ, Frédéric CRAVO, **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : Mr Xavier BERAGUAS (à Mme Caroline PAGÈS), Mr Denis OLIVE (à Mr William BURGHOFFER), Mr Bruno COSTA (à Mr Claude AYMERICH), Mme Naïma METLAINE (à Françoise CRISTOFOL) pour voter en son nom.

Absentes : Mmes Géraldine MIR, Florence PERAMON, Céline SALGUERO, Fatiha TAHARASTE, Sylvia OLIVE.

M. Frédéric CRAVO a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2019/79 : MOTION CAPES DE CATALAN.

Le Ministère de l'Éducation Nationale a décidé de suspendre le CAPES de catalan en n'ouvrant pas le concours en 2020. La décision est historique: le concours de professeur du secondaire créé en 1992 n'avait jamais été interrompu depuis 26 ans.

La décision est d'autant plus surprenante qu'elle intervient juste après la création de l'agrégation de catalan, et deux jours seulement après l'installation de l'office public de la langue catalane.

Au-delà de ça, une dizaine de collèges du département n'ont pas encore de professeur de catalan, alors que la demande des familles est avérée et non satisfaite. On estime aujourd'hui qu'il manque 18 postes d'enseignement du catalan dans le secondaire.

Avec la suspension du CAPES, c'est toute la filière bilingue qui est menacée. Dans quelques années, que sera-t-il proposé à nos enfants après l'école primaire ? Mais surtout, qu'en sera-t-il des futurs locuteurs et de l'identité de notre territoire?

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DEMANDE** au Ministre de l'Éducation de corriger d'urgence cette décision incompréhensible et inacceptable : la suppression, même temporaire du CAPES de catalan, serait un coup grave porté à l'enseignement de la langue à tous les niveaux.

- **AUTORISE** le Maire à signer tous documents à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 03 octobre 2019

Le Maire,

William BURGHOFFER

